JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

CHARLES PENGLAOU

De la communauté européenne à l'association économique européenne

Journal de la société statistique de Paris, tome 99 (1958), p. 161-173
<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1958__99__161_0>

© Société de statistique de Paris, 1958, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM
Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

Nos 7-8-9. — JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE 1958

I

DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE A L'ASSOCIATION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (*)

L'objet de cette communication n'est pas de présenter une nouvelle exégèse du Traité de Rome, autrement dit du texte fondamental du Marché Commun : la littérature sur le sujet est abondante, d'une valeur, au surplus, inégale, qu'elle se veuille doctrinale ou pratique, qu'elle ait pour auteurs économistes, folliculaires ou chefs d'industrie.

Il ne peut être question d'esquisser les projets tendant à créer la zone de libre-échange tant sont diverses, pour ne pas dire contradictoires, les versions qui en ont été proposées et les *non possumus* qui les ont accueillies.

D'ores et déjà il ne paraît pas sans intérêt de rechercher les raisons profondes des interventions virulentes, souvent imprécatoires si l'on se réfère aux déclarations de Sir Reginald Maudling et de Sir David Eccles, des porte-parole britanniques pour orienter le Marché Commun vers une réalisation d'un libre-échange à l'échelle de l'Organisation Européenne de Coopération Économique qui, chacun le sait, comprend dix-sept pays (1).

On ne saurait se contenter, en effet, des justifications qui ont été avancées au cours de ces débats passionnés où les arguments de part et d'autre sont de toute évidence d'ordre affectif, c'est-à-dire irrationnel. Souvent habiles, les plaidoyers britanniques mettent l'accent sur les avantages que les pays du Marché Commun retireront de l'alliance économique proposée si bénévolement : à cet égard la rhétorique des Échos de Grande-Bretagne, édités par l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris, doit être tenue comme un chef-d'œuvre d'habileté.

Il ne faut pas être grand clerc pour constater la fragilité des raisonnements et des preuves administrées. Il semble donc intéressant de rechercher sous

(*) Un résumé de cette communication est paru dans l'*Argus*, Journal International des Assurances, n° 4 517 du 26 octobre 1958. Les numéros intercalés dans le texte renvoient à l'appendice.

ces aspects séduisants mais fallacieux les raisons profondes qui suscitent chez nos voisins d'outre-Manche un zèle, que nous jugeons intempestif, pour nous convertir à cette nouvelle religion. Il s'agira en quelque sorte de procéder à l'analyse spectrale ou, si l'on préfère, à la psychanalyse du projet britannique pour tenter d'en découvrir la cause profonde, l'*ultima ratio.*

L'investigation à laquelle on va procéder ne saurait être valable que si elle s'appuie sur des données statistiques et sur la considération préalable de la position des parties en cause. En conséquence la première section de l'exposé résumera les caractéristiques du Marché Commun et de la Zone de libre-échange, la seconde partie étant consacrée à une enquête sur la zone sterling, la conclusion dégageant de ces prémisses la cause profonde de la démarche britannique.

PREMIÈRE PARTIE

MARCHÉ COMMUN ET ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE

Il y a loin de l'Accord général sur les Tarifs douaniers (GATT) à la Communauté Économique Européenne. Il ne s'agit plus en effet d'accords bilatéraux allégeant et harmonisant les politiques douanières, mais d'une constitution originale créant entre les six pays non seulement des procédures économiques communes, et instituant entre ces pays une solidarité économique, une quasi-totale synergie résultant d'une harmonisation progressive, sans altérer leurs propres structures, de leurs politiques au sens large du terme. Ces objectifs seront obtenus par l'action d'institutions communes et, plus spécialement, par l'établissement de tarifs douaniers communs envers les pays tiers, par leur suppression entre les Six, par la libre circulation des capitaux et des personnes et par une assistance économique et financière. L'esprit du Marché Commun est de tendre vers une sorte d'intégration respectueuse des particularités des pays associés, mais suffisante pour assurer leur développement harmonieux (2).

Aucune de ces caractéristiques ne peut être relevée dans les ébauches des projets de la Zone de libre-échange, à l'exception de la suppression des droits de douane entre les pays associés. Ici pas de tarif uniforme envers les pays tiers, pas de règles de concurrence pour les secteurs public et privé, moins encore d'institutions communes (on se réfère uniquement à celles de l'O. E. C. E.), pas d'assistance financière. La solidarité est à peine indiquée.

De telle sorte que ce qu'on est convenu d'appeler les *vertus* du Marché Commun ne peut être dit inhérent à la Zone de libre-échange : la cohésion est relâchée alors qu'elle était primordiale et efficiente dans le plan Spaak. Mieux, l'aire géographique du Traité de Rome étant plus restreinte, les possibilités d'action concertée sont infiniment plus grandes (3). Au cours d'une précédente communication, l'accent a été mis sur ce qui a été appelé le *moyen fondamental* de réaliser le Marché Commun, à savoir les possibilités de concentration et de spécialisation des entreprises de quelque nature qu'elles soient, qui font défaut dans le programme de la Zone de libre-échange (4).

Au cours de leurs exhortations, les porte-parole britanniques n'ont pas laissé d'exprimer des objections quant à la conception et au fonctionnement

du Marché à six qui, selon eux, mettraient fin à l'unité politique et économique de l'O. E. C. E., ce qui équivaudrait pour l'Europe à une régression déplorable. La dissolution de l'Union Européenne des Paiements est annoncée avec fracas, avec les suites qu'elle comporte, à savoir les difficultés pour les six pays de compenser l'excédent de leur balance commerciale envers les autres pays de l'O. E. C. E., évalué pour chaque année à un milliard et demi de dollars (5). On insinue également que le Marché Commun sera l'occasion d'un tête-à-tête franco-allemand dont on attend le pire.

Ces critiques sont d'inégale portée. La dissolution de l'O. E. C. E. ne peut être envisagée sans appréhension. Cette institution a rendu d'appréciables services, en affermissant, notamment, l'unité européenne en face de forces antagonistes. Lieu de réunion et d'échanges de vues, elle facilite la vie commune de dix-sept nations dont le comportement vis-à-vis de la conjoncture économique, politique et sociale est congénitalement différent. A-t-elle réussi à constituer un nouvel esprit européen, on en peut douter et la querelle présente montre que les divergences de compréhension sont profondes. Mais elle a à son actif des réalisations qui, comme l'Union Européenne des Paiements, tendent à créer une certaine unité économique. Il serait donc déplorable d'interrompre une mission dont l'effet bénéfique est constaté par tous les observateurs. Il reste bien entendu à se demander si l'établissement du Marché Commun doit mettre un terme à son action, ce qu'affirment sans autre preuve les tenants de la Zone de libre-échange. Il serait souhaitable qu'une étude approfondie soit faite sur ce point, qui envisagerait de surcroît la prolongation de l'Union Européenne des Paiements, modifiée ou non. A priori, il semble possible que des aménagements soient apportés à ces institutions dans le but de les adapter à la nouvelle situation.

Quant à l'objection du tête-à-tête, elle est d'un goût douteux et il serait préférable de ne pas réveiller l'acrimonie des mal-pensants qui jugent les interventions de la Grande-Bretagne sur le continent européen comme des tentatives de division.

Que le but ultime auquel tendent les deux conceptions — Marché Commun et Zone de libre-échange — soit la libéralisation du commerce mondial avec tout ce qu'elle implique, il n'en va pas moins que les avantages — médiats et immédiats — peuvent être différents pour les tenants de l'un et l'autre bord. Ce retour à la liberté est une réplique modernisée d'un état économique qu'a connu le XIXe siècle. A titre d'hypothèse le rôle de l'Angleterre doit être envisagé dans cette perspective, rôle qui, à l'heure actuelle, doit être transposé dans un nouveau contexte. Il y a tout lieu de penser qu'une telle expérimentation mentale apportera à la présente enquête un caractère, sinon de certitude quant à ses conclusions, du moins celui de haute probabilité.

Le rayonnement de la Cité de Londres au siècle dernier doit être attribué à la concentration du commerce international, dans ses différentes manifestations, en Angleterre. Le point de départ de notre travail sera donc d'enquêter sur la zone sterling puisque ce sont des porte-parole britanniques qui proposent les nouveaux accords.

DEUXIÈME PARTIE

LA ZONE STERLING (6)

Les données statistiques. — C'est une remarque méthodologique banale que de mettre l'accent sur le caractère de relative précision que comportent les données statistiques en matière internationale. On sait maintenant les difficultés inhérentes aux investigations dont l'objet est trop souvent insuffisamment défini, la méthode d'appréhension, incertaine et la quantification, équivoque.

Les sources utilisées ici sont les publications des grandes institutions internationales. Ce serait un jeu, au demeurant inutile, de montrer sur exemples concrets les variations souvent importantes qui existent de recueil à recueil (7). Qu'il suffise, à l'égard des données qui vont être utilisées, de signaler l'ambiguïté d'une expression d'usage courant : l'*exportation.* Les auteurs se réfèrent soit aux opérations commerciales *stricto sensu :* transfèrement d'entités matérielles et exécution de services (*trade*), soit aux transactions effectuées de pays à pays, qui comprennent non seulement les opérations du premier ordre, mais encore des opérations dites invisibles, celles qui résultent de contrats d'assurance et de certains mouvements bancaires. Sans doute l'amélioration des méthodes d'appréhension des données est actuellement telle que certaines confusions ne se produisent plus. Néanmoins les points de vues des collecteurs peuvent varier, ce qui provoque nécessairement une modification d'optique et par voie de conséquence des différences dans les résultats de la quête. Le G. A T. T. est particulièrement intéressé par les transactions portant sur des entités matérielles repérées par le contrôle douanier; le Fonds Monétaire International par la balance des paiements et les réserves monétaires. Des indications sont fournies pour le trafic marchandises qui précisent si les chiffres publiés comprennent les transactions avec les pays de l'Est. Mais des ajustements sont opérés par les praticiens dont le lecteur n'est pas toujours avisé : c'est ainsi que les données relatives aux importations sont forfaitairement ajustées pour obtenir leur valeur *fob*, procédé arbitraire qui rend parfois délicate l'investigation du chercheur. Encore faut-il ajouter que les chiffres fournis par les diverses administrations doivent être convertis en une unité commune, en général le dollar des États-Unis, et qu'en l'espèce les méthodes ne sont pas uniformes (8).

On objectera qu'en matière internationale de larges approximations suffisent étant donné les conclusions qu'on se propose de tirer. Néanmoins il est légitime de souhaiter une unification des méthodes heuristiques. Le travail des économistes en sera facilité comme aussi, pour eux, le rapprochement des données statistiques de recueil à recueil.

Trafic mondial comparé avec celui de la zone sterling. — Ces incertitudes étant volontairement écartées et les donnés statistiques étant prises telles qu'elles sont fournies par les recueils dont il sera fait mention *infra*, la comparaison annoncée peut s'illustrer par le tableau suivant (9).

En millions de dollars U. S. A.

Années	Exportations mondiales fob 1	Exportations mondiales fob sans U.R.S.S., etc. 2	Exportations zone sterling fob 3	Importations zone sterling fob 4	% 3 + 4 / 1 5	% 3 + 4 / 2 6
1948 . . .	56 520	52 700	14 360	17 670	57	61
1952 . . .	79 360	72 300	17 760	20 870	49	53
1955 . . .	90 730	82 800	19 810	22 670	47	52
1956 . . .	100 550	91 900	20 980	23 190	44	48

Cf. en appendice les sources et les remarques.

Une première impression se dégage de la lecture de ce tableau : l'importance considérable du trafic de la zone sterling. Dès le XIXe siècle l'Empire britannique a étendu ses relations commerciales dans toutes les parties du monde et a ajusté ses institutions à la mesure de ces relations (10). Sans parler de décadence, on peut constater dans l'évolution économique de la zone sterling une tendance décroissante dont les causes sont bien connues. Néanmoins les institutions sont toujours là, dirigées avec ce sens unique au monde de l'opportunité et de l'adaptation empirique qui font merveille quand les autres pays sont souvent livrés aux soubresauts politiques et sociaux (11). Et que dire de cette ténacité qui se manifeste dans la Cité de Londres et qui s'extériorise moins par des paroles que par des actes. Personne ne s'y est trompé : en proposant la zone de libre-échange, la Grande-Bretagne agit par réflexe défensif, légitime dans la mesure où ce comportement n'est pas dommageable pour les pays tiers. La dialectique utilisée est fort habile, allant de la persuasion à l'intimidation, de la séduction à la réprobation.

Mais ce serait se contenter de conclusions superficielles que d'en rester là. Il s'agit de prolonger l'investigation statistique pour déterminer :

— l'importance des affaires traitées réellement en monnaie anglaise;

— l'ordre de grandeur des exportations des pays de la zone sterling en direction des pays de même qualification;

— le montant approximatif des affaires traitées en monnaie anglaise par des pays n'appartenant pas à la zone sterling.

Affaires traitées en monnaie anglaise

Malgré les recherches effectuées dans le maquis statistique, il n'a pas été possible de trouver la moindre indication qui permette de discriminer dans les exportations et les importations de la zone sterling celles qui sont réellement traitées en cette monnaie. Néanmoins on peut estimer qu'étant donné la prévalence de la place de Londres et la tradition, seules les exportations des pays de l'Amérique du Nord sont traitées en une monnaie autre que le sterling. Simple hypothèse, on tient à le déclarer sans ambage, en soulignant expressément que les proportions du tableau ci-après reproduit sont maximum, puisqu'il est probable qu'une certaine masse d'exportations des pays tiers en direction des contrées de sterling sont traitées dans les monnaies nationales.

En millions de dollars U. S. A.

	1952	1955	1956
Total des exportations et des importations (col. 3 et 4 du tableau précédent)	38 630	42 480	44 170
A déduire :			
Exportations de l'Amérique du Nord	2 918	3 074	3 311
Reste	35 712	39 406	40 859
Total mondial (col. 1)	79 360	90 730	100 550
Soit	45 %	43 %	40 %

L'incertitude de ces déductions incite à rechercher les appréciations qui ont pu être formulées par des économistes sur cette délicate discrimination. Voici celle que l'éditorialiste (sous le pseudonyme de Lombard) propose dans le *Financial Times* du 9 juin 1958, valable pour ces dernières années.

	Par rapport au total mondial, environ
Exportations de la zone sterling	20 %
Affaires émanant des U. S. A., Canada et pays $ de l'Amérique du Sud	4 %
Affaires de l'Europe de l'Ouest	10 %
Affaires du bloc soviétique et du Sud-Est de l'Asie	8 %
Total	42 %

L'éditorialiste termine son étude en estimant que les transactions commerciales conclues en sterling ne doivent pas excéder à l'heure actuelle 40 % du chiffre d'affaires mondial.

Exportations des pays de sterling à d'autres pays de même qualification (12)

Les données ci-dessous reproduites ne comprennent pas les exportations de pétrole.

En millions de $ U. S. A., fob

1948	7 939
1952	8 948
1955	9 688
1956	9 719

Ces chiffres, rapprochés des totaux exportations-importations de la zone sterling (col. 3 et 4 du premier tableau ci-dessus reproduit), montrent le peu d'importance relative des échanges commerciaux entre pays de sterling, mais, par contre, confirment le niveau élevé des transactions commerciales entre les pays de sterling et les pays d'autres zones.

Affaires commerciales traitées en sterling par des pays non-sterling

Les comptes rendus de la Banque d'Angleterre contiennent des estimations qu'on nous dit basées sur des informations de source bancaire anglaise. Les chiffres ci-dessous reproduits sont la totalisation des paiements effectués

par ces banques en dehors de la zone sterling, c'est-à-dire au moyen de leurs avoirs en des monnaies autres que le sterling.

En millions de $ U. S. A.

1952	420
1955	498
1956	577
1957	739

Les commentateurs anglais mettent l'accent sur la minime importance de ces chiffres en regard des montants traités par l'ensemble des pays de la zone sterling, ce qui semble impliquer pour eux que si, d'aventure, les pays non-sterling cessaient de traiter entre eux en cette monnaie, il n'en résulterait qu'une faible diminution du trafic de la zone sterling.

CONCLUSIONS

L'exposé qui précède souligne l'extraordinaire importance des transactions commerciales de la zone sterling et le non moins extraordinaire prestige de la monnaie britannique. On peut affirmer d'expérience que, pour un pays non-sterling, il est malaisé de traiter directement avec un pays de sterling si l'on ne passe pas par Londres. Sans doute les conventions commerciales peuvent-elles être souvent conclues sans l'entremise des institutions londoniennes, mais leur confirmation comme leur règlement final sont malaisés si l'on n'a pas recours à la Cité. Londres a acquis une maîtrise incontestable en matière de négociations commerciales et financières internationales et sa situation, si elle ne paraît pas inexpugnable, semble encore très forte.

Nonobstant la concurrence du dollar américain, la livre maintient sa position internationale. Malgré l'activité de New York, Londres se maintient comme place internationale grâce à ses institutions et concentre une grande partie du trafic mondial. Il n'est pas exagéré de parler de la prévalence du sterling en matière internationale pour l'époque qui couvre le XIXe siècle et les premières décennies du XXe.

Mais, est-il besoin de le rappeler, c'est en mars 1957 que le Traité de Rome a été signé, après la gestation laborieuse du rapport Spaak, à laquelle les britanniques n'ont pas participé (Deux de leurs observateurs avaient été délégués à Bruxelles et ils ont donné clairement l'impression qu'à l'époque le Marché Commun ne les intéressait pas). Était-ce par attachement aux principes du libre-échange à l'échelle mondiale; était-ce par référence à la politique du Commonwealth? Il importe peu de le rechercher ici (13).

Par contre, il semble utile de se demander quelles pourraient être les incidences du Marché Commun sur l'économie britannique et, singulièrement, sur cette quasi-concentration du trafic mondial dans les pays de sterling.

Il sera permis de faire allusion ici aux tentatives faites en France en 1926 pour ériger la place de Paris en centre économique et financier international. Le franc-Poincaré paraissait être définitivement consolidé. La France, ses ruines étant relevées, pouvait exciper d'une vocation internationale. La création d'une banque française d'acceptation fut décidée, qui interviendrait

dans le financement du commerce international. On sait le sort de cet établissement. Paris ne put jamais se hausser au rang de place vraiment internationale.

Dans le cadre du Marché Commun, l'harmonisation des structures économiques des six pays doit se réaliser en douze ou quinze ans. Le Marché Commun va devenir un grand marché non seulement en raison de l'accroissement du trafic *intra muros*, mais également par la puissance économique et financière qu'il ne manquera pas de représenter pour les pays tiers.

Dès lors, cette communauté européenne ne réunira-t-elle pas toutes les conditions requises pour constituer un centre financier à vocation internationale? Sans doute l'expérience comme les institutions feront défaut dans les premières années, comme aussi la stabilité monétaire. Il n'est pas exclu cependant que les moyens indispensables pour assurer le bon fonctionnement d'un marché international seront assemblés.

Le trafic mondial influencé par les effluves magnétiques de ce nouvel aimant économique sera-t-il dévié dans les années prochaines? Son infléchissement sera-t-il au profit du centre du Marché Commun, sans doute au préjudice de la Cité? En un mot, y aura-t-il concurrence entre deux pôles?

Il est sans doute légitime de ne pas se prononcer, toute conjecture en l'espèce étant incertaine (14). Le problème ne peut pas être éludé, quoi qu'on veuille. La concurrence devrait avoir pour effet :

1° de minimiser l'importance relative de la Cité de Londres;
2° d'affaiblir, toutes proportions gardées, le prestige du sterling.

Si les porte-parole britanniques proclament *urbi et orbi* que leur proposition d'une zone de libre-échange n'a d'autre but que de tendre vers la libéralisation du commerce international et, conséquemment, d'instaurer dans les pays participants un état accru de prospérité; si ces mêmes représentants, dans le même temps, estiment dans leur for intérieur qu'il s'agit aussi de renforcer la situation de la Cité et de maintenir le sterling au rang d'étalon monétaire international (15); alors on peut estimer avec M. André Siegfried que « les gouvernements britanniques semblent toujours conscients du but qu'ils poursuivent, même s'ils prétendent en poursuivre un autre » (16).

En fait, et pour aller au fond des choses, les antinomies constatées entre la conception française du Marché Commun et les propositions britanniques d'une zone de libre-échange sont fondamentalement accusées. Le Marché Commun est considéré en deçà de la Manche comme une étape constructive, politique et économique, orientant les institutions vers une libéralisation de l'économie mondiale, par étapes. La zone de libre-échange est tenue au-delà de la Manche comme devant réaliser un objectif analogue, tout en maintenant la position internationale des marchés de l'Empire britannique, avec son implication absolue : la souveraineté du sterling.

Charles PENGLAOU.

DISCUSSION

M. Duon .— Les différences qu'on peut relever entre diverses statistiques internationales relatives au commerce extérieur ne sont pas toutes imputables à la nature supra-territoriale des organismes qui les établissent; des différences tenant à la portée, aux modes d'enregistrement, à la date de publication, aux estimations complémentaires, aux incertitudes des déclarations sont observables de la même manière dans les statistiques nationales. Il est toutefois une cause supplémentaire de divergence dans les premières : c'est l'impossibilité où se trouvent, par leur position même, les organismes internationaux de modifier les résultats qui leur sont communiqués par les États membres. Non seulement les bureaux internationaux de statistique sont le plus souvent dépourvus d'informations pour tenter de procéder eux-mêmes au redressement des données en vue d'une meilleure homogénéité, mais, dans le cas contraire, ils courraient le risque de se voir désavoués par les Gouvernements auxquels ces manipulations pourraient paraître tendancieuses, maladroites ou injustifiées.

Reste seule la possibilité d'une normalisation à la source. C'est à quoi tendent les « standards » et recommandations publiés à l'intention des pays où on songe à entreprendre la collecte de nouvelles séries statistiques. A cette préoccupation répondent également les séminaires, bourses, stages institués par les organisations internationales. Au contraire, lorsqu'il s'agit de statistiques existantes on ne peut guère compter que sur la persuasion. Au cours de réunions d'experts, la confrontation des thèses peut porter la lumière sur des avantages restés inaperçus de certains spécialistes ou récemment acquis par un perfectionnement de la technique.

Dans les cas où la structure économique, les cadres juridiques, les conceptions théoriques imposent des divergences fondamentales de méthode, il est généralement possible d'obtenir la communication des données nationales sous deux formes : la seconde, moins correcte peut-être, étant mieux adaptée aux exigences internationales. Les Gouvernements, d'ailleurs, ne méprisent pas l'intérêt de statistiques comparatives susceptibles d'éclairer leur politique extérieure, autant qu'interne, et se prêtent volontiers aux calculs complémentaires.

Il n'est donc pas étonnant que malgré les efforts de la Société des Nations, poursuivis depuis 12 ans par le Bureau de Statistique des Nations Unies, des divergences subsistent entre les documents internationaux dont la portée et la définition peuvent néanmoins, à juste titre, demeurer différentes quand les buts visés répondent à des préoccupations particulières. Dans le domaine si délicat et touffu du commerce extérieur une synthèse est déjà réalisée par l'étroite coopération des Nations Unies, du Fonds monétaire international et de la Banque de Reconstruction dans la publication régulière de « Direction of International Trade » à laquelle se réfèrent notamment l'O. E. C. E., la C. E. C. A.

Mais la route est longue et lent le cheminement.

M. Vinot. — M. Duon ayant évoqué la difficulté d'aboutir à des vues communes entre des experts de différents pays, en matière de statistique internationale, M. Vinot exprime l'opinion qu'il ne faut d'ailleurs peut-être pas souhaiter outre mesure un accord sur des unifications de terminologie et de classification dans certains cas où celles-ci pourraient n'être pas sans danger.

Invité à préciser sa pensée sur ce point, il cite à titre d'exemple — et bien que ceci puisse paraître dans une certaine mesure en marge de l'exposé de M. Penglaou — la façon dont, pour fournir des chiffres français susceptibles d'entrer dans des cadres statistiques internationaux en matière de sécurité sociale, on s'est trouvé conduit, dans une comptabilité économique nationale, à faire entrer les chiffres ayant trait à ces chapitres dans des « agrégats » dont la classification est apparue éminemment contestable; et à infléchir ainsi la signification économique des cotisations sociales et des salaires indirects.

Le rôle de la statistique est d'enregistrer objectivement des chiffres; elle sort de son rôle à partir du point où il est attribué à ces chiffres une signification et des incidences qui peuvent être contestables. Si les chiffres doivent être le reflet des réalités, il ne faut pas que, par un mouvement curieusement inverse, on soit conduit d'abord à ranger les chiffres selon une certaine classification arbitraire; puis à chercher ensuite, fût-ce inconsciemment, à aligner les réalités sur cette classification préconçue, et à vouloir les y conformer.

Le danger ainsi évoqué n'est pas une simple éventualité : une telle tendance a pu se manifester effectivement lorsqu'on a voulu soumettre les dispositifs français de salaires indirects à une analyse menée selon les concepts et les structures économiques des pays anglo-saxons, qui ne correspondant pas au dispositif français, mais qui ont influencé l'observation, l'analyse et l'interprétation de celui-ci.

Cependant, si ces domaines offrent l'occasion de divergences de vues lourdes de conséquences, et qui peuvent être en cause devant la Communauté économique européenne qu'examine M. Penglaou — des difficultés semblables ne surgissent pas nécessairement lorsqu'il s'agit de comparaisons internationales d'ordre purement financier, comme celles qui font l'objet de l'essentiel de la communication.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Eu égard à l'heure tardive, il a été impossible à M. Penglaou de répondre, comme il l'aurait désiré, à MM. les intervenants. Aussi a-t-il fait parvenir au Secrétariat général la note ci-dessous reproduite.

Avec M. Duon, je rends hommage aux efforts déployés par les organismes internationaux pour améliorer d'année en année les relevés statistiques qu'ils publient. Sur la valeur intrinsèque de ces informations on peut être optimiste : les règles de préhension et d'appréciation des données se « normalisent », ce qui veut dire que les méthodes utilisées par les pays intéressés deviennent analogues et en passe de devenir identiques. C'est là un progrès considérable par rapport à l'avant-guerre.

Mais là n'est pas tout le problème. L'économiste qui n'appartient à aucune

de ces organisations effectue des recherches dans les recueils publiés par les instituts de statistique précités, mais sa quête est laborieuse du fait qu'il ne trouve pas toujours sous les mêmes rubriques des chiffres identiques.

Je ne suis pas d'ailleurs le seul à exprimer des doléances qui n'atténuent en rien l'hommage que je viens d'adresser aux services internationaux de statistique. Je reproduirai seulement ici l'exposé de M. Jean Feblot à la séance du 18 novembre dernier, au nom de la Commission des finances et banques de la Chambre officielle de Commerce franco-allemande.

« Les statistiques de l'O. E. C. E. diffèrent de celles éditées par le Ministère des finances allemand non seulement quant à la détermination de ce qui est impôt direct ou indirect (les différences vont jusqu'à 20 %), mais aussi quant au produit brut social, par exemple pour l'Allemagne 1956, l'O. E. C. E. a le chiffre de 193 milliards et le Ministère allemand a 201 milliards. Ne faut-il pas penser d'abord à créer un Institut de la statistique des six pays qui aura le droit de centraliser tous les renseignements et de publier des chiffres authentiques. »

Le vœu terminal, dont je n'avais pas connaissance lors de ma communication, ne rejoint-il pas celui que j'ai exprimé implicitement au cours de mon exposé? Mais je n'insiste pas, car ma démonstration s'appuie sur des données globales, quelle que soit leur approximation.

Il me paraîtrait superflu de me dire d'accord avec M. Vinot : j'ai plaidé tant — ou trop — de fois ici même pour que les réalités ne soient étendues sur le lit d'un Procuste statistique. Néanmoins j'ai la conviction que c'est par le recours aux méthodes statistiques que certaines réalités peuvent être circonscrites. Reste à définir, cela va de soi, ces méthodes et leur champ d'application et souligner les réserves qu'il convient toujours de formuler quand on est en face d'une réalité fugace comme celle que tente de décrire l'investigation économique.

C. P.

BIBLIOGRAPHIE

Aucun travail d'ensemble ne semble avoir été publié sur la Zone de libre-échange dont les projets sont encore extrêmement flous et dont les variantes ne sont plus à compter. La nomenclature, ci-dessous reproduite, est loin d'être exhaustive et n'est fournie qu'à titre de documentation.

Études

Caisse Centrale des Banques Populaires, Paris, *Bulletin* d'octobre 1958.

Divers, *Hommes et Commerce*, n° 46, août-septembre 1958.

Libre Échange en Europe Occidentale (déclaration commune des Fédérations industrielles de six pays ne participant pas au Marché Commun, Brougg, 1958.

LOMBARD, *How much Trade is £ financed, Financial Times*, 9 juin 1958.

MARCHAL (A.), *Marché Commun et Zone de libre-échange*, Revue Économique, mars 1958.

O. E. C. E., *Rapport sur la possibilité d'instaurer une zone de libre-échange en Europe*, Paris, 1957.

OUIN (M.), *L'O. E. C. E. et le Marché Commun* (les raisons d'être d'une union économique des 17), Paris, O. E. C. E., 1958.

URI (P.), *La zone de libre-échange*, Revue d'Économie Politique, janvier-février 1958.

La sone de libre-échange ne peut être une réplique du traité de Rome, Le Monde, 29 octobre 1958.

Périodiques donnant des informations sur les projets de Zone de libre-échange

Agence Économique et Financière, Paris.

Bulletin du Conseil national du Patronat français, Paris (17).

Échos de Grande-Bretagne, publiés par l'Ambassade de Grande-Bretagne en France.

Le Monde, Paris.

Revue du Marché Commun, Paris.

Sur la zone sterling et les banques anglaises

SAILLY (J. de), *La Zone sterling*, Paris, Armand Colin, 1957.
BULOGH (T.), *Les banques anglaises et leur organisation*, Paris, Sirey, 1949.
DAUPHIN-MEUNIER (A.), *La banque*, 1919-1935, Paris, Gallimard, 1936.
TRUPTIL (R. J.), *Le système bancaire anglais et la place de Londres*, Paris, Sirey 1934.

Références et Remarques

(1) Les mesures de rétorsions sont nombreuses; la dernière en date (12 novembre 1958) est celle de M. Bent ROEISELAND, leader du parti libéral norvégien, lors de la séance du Conseil nordique le lundi 10 novembre 1958 (cf. *Le Monde*, 12 novembre 1958). N'a-t-on pas insinué qu'un blocus continental pourrait être décidé? Quant à Sir Reginald il semble être revenu à meilleure composition (déclaration à la Chambre des Communes le 12 novembre 1958, *Le Monde* de même date).

(2) « La conception britannique, écrit M. André MARCHAL, *loc. cit.*, est une conception statique, basée sur la conviction qu'il y a des nations à vocation industrielle et d'autres à vocation agricole, alors que la conception française est une conception dynamique fondée sur l'aspiration des peuples à s'industrialiser. »

(3) *Contra* François PERROUX, *L'Europe sans rivages*, Paris, Presses Universitaires de France, 1954, p. 427, note 1 : « Le marché est un espace économique... qui abaisse les coûts de transport et les coûts de production. Quand nous désignons un marché par un nom de lieu, quand nous accolons à un marché une épithète qui le localise dans l'espace géographique, nous avouons notre impuissance temporaire; le marché est, dans sa nature économique et dans son dynamisme, un espace économique à limites toujours provisoires, susceptibles d'être reculées indéfiniment. »

(4) Sur la spécialisation, cf. Gunnar MYRDAL, *Une Économie internationale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1958, pp. 206 et s. et 367.

(5) Sur les distorsions que provoquerait le fonctionnement du Marché Commun, cf. M. OUIN, *loc. cit.*, p. 14 et s. L'auteur semble redouter la détérioration des échanges commerciaux entre les six d'une part et les autres membres de l'O. E. C. E., d'autre part. Appréhensions qui semblent sans fondement, le Marché Commun étant bien autre chose qu'une autarcie. Pour les partisans de la Zone de libre échange, la suppression de l'Union Européenne des paiements équivaudrait à l'abandon du principe de multilatéralité (l'Allemagne, remarquent ils, compense 25 % avec la Communauté européenne et 70 % avec la zone de libre-échange projetée).

(6) La Zone sterling, système international de paiements, englobe tous les pays du Commonwealth, à l'exception du Canada, ainsi que la Birmanie, l'Islande, l'Irlande, l'Irak, la Jordanie, la Libye et certains États du Golfe Persique (soit environ le quart de la population mondiale). Cf. *Échos de Grande-Bretagne*, n° 17 du 11 septembre 1958.

(7) Travaillant ici sur des ordres de grandeur, les différences constatées ne sont guère gênantes, sauf pour les recherches statistiques. Mais il n'en serait pas de même s'il s'agissait de mesurer avec précision les flux du commerce international.

(8) Cf. l'excellente monographie de Milton GILBERT et Irving B. KRAVIS, *Étude comparative des produits nationaux et du pouvoir d'achat des monnaies*, Paris, O. E. C. E., 1955.

)9) Nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance aux confrères anglais qui nous ont indiqué les sources et communiqué des informations sur les données ci après reproduites.

Remarques sur le premier tableau

Colonne 1. — Le chiffre de 1948 a été obtenu en ajoutant à celui de la *colonne 2* le montant des exportations de la zone soviétique, reproduit dans l'*International Financial Statistics.*

Autres colonnes pour 1948. — Les chiffres sont empruntés à l'*Economic Bulletin for Europe*, août 1957, p. 36, publié par les Nations Unies.

Colonnes 2 et 3. — Pour 1952 à 1956 : chiffres publiés par le *Monthly Bulletin of Statistics* des Nations-Unies.

Colonne 4. — Les données Cif puisées à la même source ont été réduites forfaitairement de 10 % et arrondies pour obtenir approximativement le montant Fob.

(10) La notion d'institution revêt dans le texte un sens large qui couvre non seulement les organismes économiques, mais encore les modes de conduite instituées par la collectivité. Cf. Émile DURKHEIM, *Les Règles de la Méthode sociologique*, 2e édition, p. XXII, Paris, Presses Universitaires de France.

(11) Au temps de Napoléon, selon sir W. S. CHURCHILL (*Histoire des Peuples de langue anglaise*), les classes dirigeantes se souciaient comme d'une guigne de la crise mondiale et manifestaient beaucoup plus d'intérêt aux combats de boxe et à la chasse aux renards. En 1957, les dirigeants anglais constataient que les exportations mondiales de produits manufacturés s'accroissaient de 11 % alors que celles du Royaume-Uni ne progressaient que de 6 % seulement et que la part du pays dans les exportations des produits manufacturés des principales industries fléchissaient de 21,9 à 18,2 % (cf. Compte rendu de la Banque des Règlements Internationaux pour 1957-1958; pp. 147-148).

(12) Extrait du *Commonwealth and Sterling Area Statistical Abstract 1956* (le chiffre de 1948 imprimé dans ce recueil est augmenté du montant des exportations de l'Inde qui, pour les années suivantes, est inclus dans les données).

(13) Tout en étant de la plus parfaite exactitude formelle, le texte de M. M. Ouin fausse quelque peu la perspective historique puisque du 21 avril 1956, date de la publication du Rapport Spaak, jusqu'à une date relativement récente aucune objection majeure n'avait été formulée à l'encontre du Marché Commun. Cf. le film de la Zone dans *les Échos de Grande-Bretagne*, nº 15 du 24 juillet 1958.

(14) Il serait fallacieux de mener à la limite certaines inductions statistiques en posant comme possible le détournement aux dépens de la zone sterling de tous les flux commerciaux en dehors de ceux qui existent entre les pays du Commonwealth et de la préférence impériale. Les modifications redoutées par les Britanniques ne se produiront que dans la mesure où les blocs s'opposeront à la suite de régimes différentiels douaniers ou par la création d'obstacles aux échanges actuellement existants.

(15) Cf. les déclarations lénitives de Sir Reginald Maudling dans son interview du 28 octobre 1958 (*Le Monde* de même date) : « ... Nous avons donné notre accord à une extension de la portée de la zone de libre-échange au delà de la perspective purement commerciale... C'est l'aspect politique qui a déterminé notre attitude. » Voir aussi *les Échos de Grande-Bretagne*, nº 24 du 30 octobre 1958.

(16) Préface à la monographie exemplaire de J. de Sailly, *op. cit.* Ce dernier écrit p. 123 : « L'Angleterre garde... la nostalgie du rôle international du sterling. Elle est consciente des avantages qu'elle en a tirés et peut en tirer encore. » Cette souveraineté est remarquablement décrite dans le monumental ouvrage de R. J. Truptil, *op. cit.*

(17) Le Conseil national du Patronat français a pris une nette position hostile. Cf. ses communiqués dans *Agence économique et financière* du 14 novembre 1957 et dans *Le Monde* du 28 octobre 1958. Il en est de même du Centre des Jeunes Patrons (*Le Monde* du 20 octobre 1958). Les réactions françaises ne sont cependant pas unanimes. Cf. Marcel Dreyfus, *Le Monde* du 18 avril 1958 et du 30 octobre 1958.

C. P.